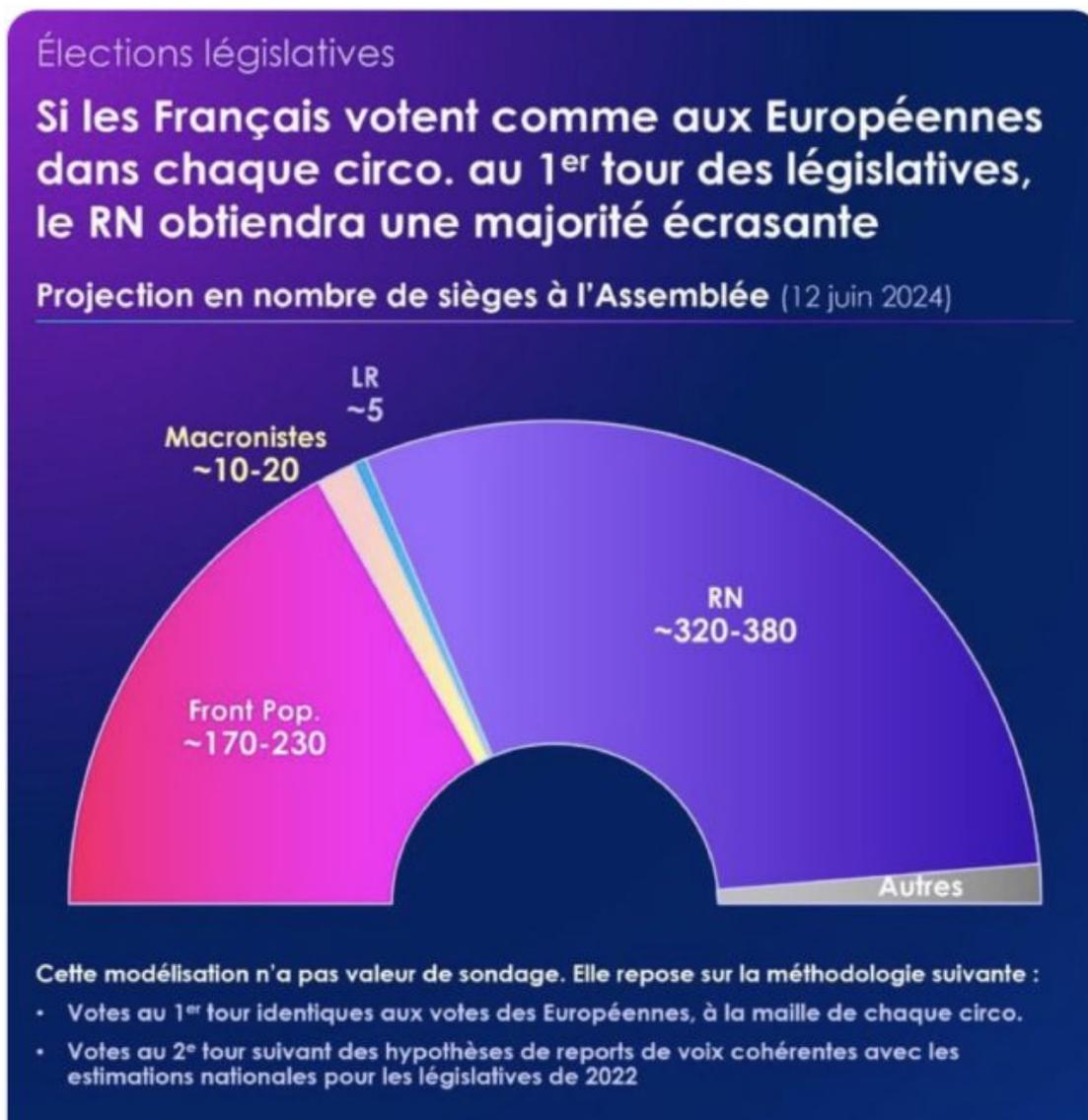


Si les Français votaient aux législatives comme aux Européennes...Bingo !

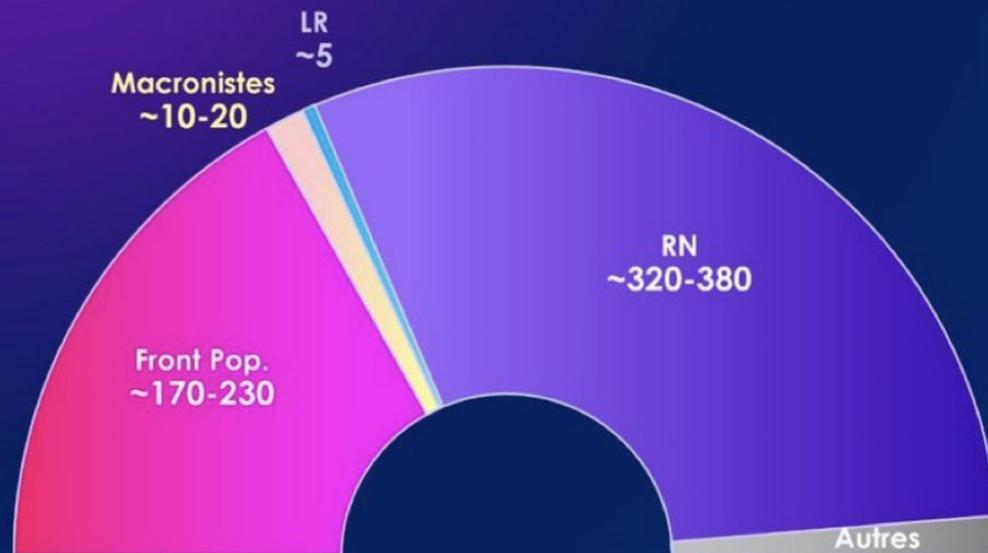
écrit par Christine Tasin | 16 juin 2024



Élections législatives

Si les Français votent comme aux Européennes dans chaque circo. au 1^{er} tour des législatives, le RN obtiendra une majorité écrasante

Projection en nombre de sièges à l'Assemblée (12 juin 2024)



Cette modélisation n'a pas valeur de sondage. Elle repose sur la méthodologie suivante :

- Votes au 1^{er} tour identiques aux votes des Européennes, à la maille de chaque circo.
- Votes au 2^e tour suivant des hypothèses de reports de voix cohérentes avec les estimations nationales pour les législatives de 2022

Source



Maxime

@Gauthier505

Projection au cas où les français votent de la même façon qu'aux européennes..!!

Il faut 289 sièges pour avoir la majorité absolue à l'Assemblée nationale. Si la modélisation ci-dessus était le résultat au soir du 7 juillet prochain, le RN aurait les coudées franches, sans avoir besoin du moindre allié, LR, Reconquête... et aurait les moyens de dire merde à l'UE en refusant de payer les amendes, en refusant l'immigration clandestine et l'islamisation de la France. A condition de rester droit dans ses bottes, de refuser les verdicts de la

Cour de Justice, ceux de la CEDH, en envoyant au diable Fabius et sa clique. Bref, en déclarant un état d'exception et en piétinant tous les traités européens, en déclarant la sortie unilatérale et immédiate de l'UE. On ferait un sacré coup. L'UE serait morte, et la guerre aux côtés de l'Ukraine contre la Russie aussi, malgré le va-t-en guerre Macron qui ne serait plus obéi.

Encore faudrait-il que le RN soit disposé à tout cela, que ses dirigeants en aient les couilles. Je l'ai déjà écrit ici, [on peut s'en sortir si on a une Knafo, un Guaino, un De Villiers](#) aux côtés de Bardella. Philippe Olivier, le beau-frère de Marine peut la conseiller utilement pour échapper à la nazification (elle peut dire merci à Zemmour qui, en étant vu et décrit comme l'affreux d'extrême-droite, a permis par glissement au RN de se normaliser dans la presse et les esprits) mais il manque à l'équipe des gens comme ceux évoqués ci-dessus pour profiter de cette occasion qui ne se représentera pas pour échapper à la dictature européiste.

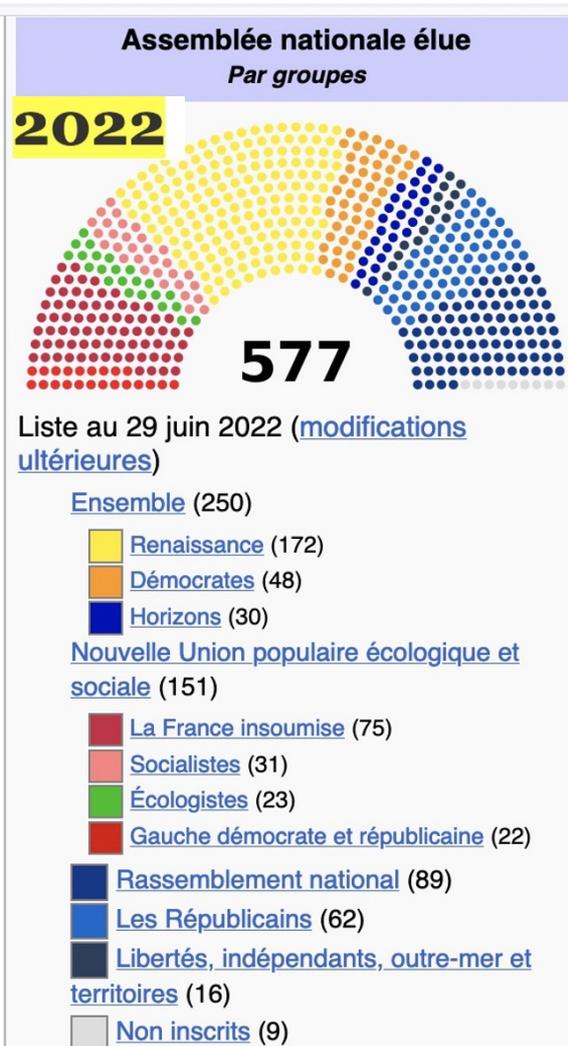
Mais il ne s'agit que d'une modélisation. Peut-être une manipulation supplémentaire de Macron et ses amis qui ont le bras long, histoire de faire croire aux Français que la messe serait dite, qu'ils pourraient voter pour des petites listes sans avenir ou aller à la pêche... Méfiance, donc...

Par contre les votes Macronistes sont étrangement/ridiculement bas... Manipulation ou bien les Français ont-ils enfin compris qui était ce Macron qui ne leur veut que du mal ? Il faut se souvenir que le même Macron, il n'y a que 7 ans avait la majorité absolue, sans même avoir besoin du Modem !

Admirez la pente glissante qui entraîne la Macronie dans le gouffre... En 7 ans, seulement 7 ans, passer de 351 députés à moins de 20 c'est une sacrée gamelle. Tous les discours mensongers et manipulateurs des nervis et journaliers

macronistes ne pourront pas expliquer et encore moins justifier cette déconfiture.

Les Français ne veulent plus de Macron, ne veulent plus des mondialistes, ne veulent plus des immigrationnistes. Ils ne savent pas encore traduire ça en refus de l'UE, mais ça va arriver... Les journaux n'insistent pas beaucoup sur l'exorbitante amende subie par la Hongrie pour son refus des migrants, quand ils vont enfin se rendre compte du coût financier, civilisationnel, et humain de l'UE destructrice des libertés fondamentales, ils n'auront de cesse de la quitter. Et si la France la quitte, l'UE disparaîtra automatiquement.



Par contre, la montée quoique plus relative des Insoumis et

de leurs alliés pour l'occasion, devenus « Front populaire », est plus que préoccupante. Même si l'on laisse de côté le substrat « descendant d'immigré » qui vote pour la gauche ou pour le djihad, il reste dans les centres ville et autres quartiers bobos des wokistes, des universitaires, des petits bourgeois, des intellos préférant abandonner la France aux sectateurs de Mahomet, ceux qui jettent les homos du haut d'immeubles de 4 étages et qui fouettent à mort les femmes qui ne se voilent pas plutôt que de voter pour des gens qui aiment la France et n'ont pas envie de la faire disparaître.

Comment en est-on arrivés là ? Depuis 40 ans les politiques aux manettes ont diabolisé le patriotisme, le transformant en méchant loup, aux dépens de la raison et de la réalité, et toute la frange snobinarde et se voulant moderne a entonné le couplet mondialiste et donc anti-France.

Comme Alain Fontenla l'a brillamment expliqué dans *Frexit, tout va bien se passer*, une large majorité au Parlement est indispensable pour pouvoir lancer le processus vers la liberté.

Extrait de la table des matières

CHAPITRE 7 LES CONDITIONS D'UNE SORTIE RÉUSSIE.....	59
UNE LARGE MAJORITÉ SOUVERAINISTE AU PARLEMENT :	
LA CONDITION <i>SINE QUA NON</i>	59
L'ARTICLE 55 DE LA CONSTITUTION, LOIS ÉCRANS :	
L'ILLUSION DE LA RÉFORMETTE INSTITUTIONNELLE	60
LE CAS DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL.....	62
LA DÉRATISATION NÉCESSAIRE DE NOTRE ÉTAT PROFOND	63
LA CLARIFICATION DE L'INDÉPENDANCE DE LA JUSTICE	65
AMORCER LE PROCESSUS DE RETOUR À LA SOUVERAINETÉ :	
À L'ASSAUT DE LA FORTERESSE JURIDIQUE EUROPÉENNE.....	67

Extraits des pages 59 à ci-dessous

On peut retourner le problème dans tous les sens, rien ne sera

possible sans un vote populaire massif au profit d'un ou plusieurs mouvements souverainistes.

Une simple majorité ne suffira pas, car comme nous l'avons mentionné auparavant, les traîtres qui nous ont gouvernés pendant des décennies ont pris grand soin de rendre la réversibilité du processus de construction européenne non pas impossible, mais pour le moins extrêmement difficile.

Ce qui a été fait par référendum ne peut être défait que par référendum, c'est la règle. Il ne faut malheureusement pas considérer qu'une petite majorité étriquée au parlement serait suffisante afin de mener à bien le processus de Frextirp.

Certes, une majorité de 50.1 % en faveur du « OUI » à la sortie de l'Union européenne serait suffisant pour justifier le début du processus, mais pas pour modifier la Constitution, ce qui nécessite une majorité des trois cinquièmes des élus, soit 60 %.

Or, rappelons que l'Union européenne a été incrustée dans notre Constitution par le truchement de plusieurs articles, qui légitiment notre appartenance à cette structure, ainsi que les transferts de souveraineté qui en découlent.

L'ARTICLE 55 DE LA CONSTITUTION, LOIS ÉCRANS : L'ILLUSION DE LA RÉFORMETTE INSTITUTIONNELLE

[...] il est impossible d'appréhender la situation sans étudier un tant soit peu le carcan juridique qui nous entrave.

La primauté du droit européen sur le droit national est assurée à travers une série d'articles.

L'article 55 de la Constitution française stipule dès 1958 que :

« Les traités ou accords régulièrement ratifiés ou approuvés ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois, sous réserve, pour chaque accord ou traité, de son

application par l'autre partie. »

[...]

LES CONDITIONS D'UNE SORTIE RÉUSSIE

En simplifiant à l'extrême, cette théorie a pour conséquence de permettre à une loi votée postérieurement à la ratification d'un traité d'être appliquée, y compris si elle est en contradiction avec ce dernier, faisant ainsi valoir la primauté de la volonté du Peuple sur tout traité.

A plus forte raison, la théorie de la « loi écran » permettait aux lois récemment votées d'avoir la primauté sur le droit de l'Union européenne.

Bien entendu, cette situation était absolument intolérable pour les instances européennes qui, en 1964, par une décision dite fondatrice de la Cour de justice de la Communauté européenne, affirma que les traités européens n'étaient pas des traités internationaux comme les autres, car ils instituaient un ordre juridique propre, intégré à l'ordre juridique des États membres, et qui devait donc s'imposer à leurs juridictions.

Ce n'est que 35 ans plus tard, en 1989, que le Conseil d'État, sous les pressions européistes diverses, mit fin par l'arrêt dit *Nicolo* à la théorie de la « loi écran ».

C'est bien là que se situe le point de bascule juridique qui nous a été fatal, et qui a transformé notre Parlement en chambre d'enregistrement du droit européen.

Suite à la dernière trahison de 2007, le traité de Lisbonne, notre Constitution fut encore modifiée afin d'enterrer définitivement la théorie de la « loi écran » dans le but de graver dans le marbre la primauté du droit européen sur toute forme de droit national, par l'article 88-1 de la Constitution :

« La République participe à l'Union européenne constituée d'Etats qui ont choisi librement d'exercer en commun certaines de leurs compétences en vertu du traité sur l'Union européenne et du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, tels qu'ils résultent du traité signé à Lisbonne le 13 décembre 2007. »

Ainsi l'affaire est pliée, il n'y a absolument plus de débat possible : toute loi nationale qui s'oppose au droit européen devient de facto anticonstitutionnelle, et doit donc être modifiée, ou abolie.

Les hasards du calendrier font que notre propos vient se télescoper avec le débat relatif à la loi sur l'immigration, et la non constitutionnalité éventuelle de certains de ses articles.

Ainsi, la proposition des Républicains, portée par B.Retailleau, et consistant à réviser l'article 55 de la Constitution, afin de voter des mesures anti-immigration, n'est ni plus ni moins qu'une fraude intellectuelle.

Monsieur Retailleau, qui n'est pas un idiot, a parfaitement conscience que cette révision de l'article 55, dans l'objectif de réinstaurer les lois écrans, se heurterait immédiatement à l'article 88-1 qu'il faudrait lui aussi réviser, ce qui s'apparenterait à une présortie de l'Union européenne.

Les Républicains, ainsi que la très grande majorité des formations politiques, agissent comme s'il était possible, par un tour de passe-passe juridique, de rester dans l'Union européenne, sans en respecter l'intégralité des lois, par un léger toilettage de notre Constitution.

Ils se moquent purement et simplement de nous ; cette mascarade n'a pour unique objectif que de masquer leur inutilité et leur impuissance.

La révision constitutionnelle est évidemment nécessaire, mais uniquement dans l'objectif final d'une sortie de l'Union européenne.

Cette révision se doit d'extirper de la Constitution l'intégralité des articles qui ont pour effet de soumettre nos juridictions nationales à des juridictions extérieures.

[...]

Le Conseil constitutionnel se rêve en une Cour suprême, ou une Cour constitutionnelle de Karlsruhe à la française ; il n'est en fait qu'une assemblée de politiciens revanchards, qui n'ont pour unique objectif que de contrecarrer les plans du Parlement, du Gouvernement et la volonté du Peuple.

Un simple examen de sa composition, avec L.Fabius à sa tête, suffit à se faire une idée de ce qu'est réellement cette institution : un mouvoir doré dans lequel on envoie les amis en fin de carrière, pour les récompenser.

Il est bien évident qu'aucune sortie de l'Union européenne n'est envisageable sans une redéfinition drastique des attributions de cette institution.

Le rôle du conseil constitutionnel s'est avéré tellement nuisible que certains constitutionnalistes de premier plan ont même proposé sa suppression pure et simple.

[...]

Les gouvernements passent et trépassent. Les fonctionnaires restent.

Lors des élections présidentielles de 2022, le candidat du parti Reconquête, Éric Zemmour, avait évalué la population de hauts fonctionnaires qui détiennent le pouvoir administratif, à quelques centaines d'individus.

Aucun processus de sortie de l'Union européenne n'est

envisageable, si les gens qui occupent ces postes ont une attitude déloyale, obstructionniste ou négative envers le gouvernement.

Il convient donc d'apporter le plus grand soin à leur nomination.

Bien évidemment, cette caste administrative persuadée d'être intouchable va probablement tenter de se rebiffer.

Il sera donc certainement nécessaire de faire des exemples, en mutant par exemple les plus nuisibles d'entre eux dans certains de nos territoires ultra-marins, comme l'archipel des Kerguelen, où 300 îles et des milliers de manchots royaux les attendent les bras ouverts afin, eux aussi, d'être administrés dignement.

[...]

Un ancien magistrat, bien connu des plateaux de télévision, a émis une théorie intéressante à ce sujet, qui mérite d'être considérée.

D'après lui, aucune réforme constitutionnelle d'ampleur n'est requise pour remettre nos magistrats politisés dans le droit chemin, car le cadre réglementaire auquel ces derniers sont supposés se conformer est déjà extrêmement clair.

Il suffit d'après lui simplement d'élire des dirigeants ayant la poigne et le courage nécessaire pour appliquer la loi.

[...]

AMORCER LE PROCESSUS DE RETOUR À LA SOUVERAINETÉ : À L'ASSAUT DE LA FORTERESSE JURIDIQUE EUROPÉENNE

Boris Johnson l'avait mentionné avec humour, se référant aux difficultés rencontrées par le Royaume-Uni pendant la période de négociation avec l'Union Européenne précédant le Brexit,

l'Union européenne s'apparente à l'Hotel California de la chanson du groupe Eagles, dont une des strophes est la suivante « You can check out any time you like, but you can never leave », que nous traduirons par « Vous pouvez y régler votre note de départ quand vous le souhaitez, mais vous ne pouvez jamais en partir ».

Saillie d'autant plus cruelle que l'on suppose que l'Hotel California de la chanson était en fait vraisemblablement un hôpital psychiatrique...

Il faut bien comprendre que ce sera encore plus difficile pour nous que pour le Royaume-Uni, d'une part parce que nous sommes membre fondateur de l'Union européenne, et que nous avons signé tous les traités dans leur intégralité, sans aucune demande d'exemption, et que d'autre part, notre départ risque de signer l'arrêt de mort de cette belle construction européenne.

L'oligarchie européenne, qui vit grassement de cette structure obèse, ne va certainement pas de son plein gré accepter sa disparition, ou même son affaiblissement.

Par conséquent, ils useront de tous les moyens coercitifs en leur possession afin de rendre cette sortie de la France impossible, en s'appuyant sur le fondement de leur pouvoir : le Droit européen qui s'impose à nous tous.

[...]

La muraille juridique que forme le Droit européen possède cependant une petite faiblesse, qui ne dépend pas à proprement parler de l'Union européenne : la Cour européenne des droits de l'homme.

C'est donc à cet endroit précis qu'il est envisageable d'enfoncer le premier coin, au sens arboricole du terme, qui permettra de faire éclater la structure.

Ceux des lecteurs qui ont l'habitude de fendre des billots de bois comprendront mieux que quiconque de quoi il s'agit.

La suite dans le livre, que vous pouvez commander ici :

<https://resistancerepublicaine.com/2024/03/21/frexit-tout-va-bien-se-passer-le-dernier-livre-de-resistance-republicaine-vous-redonnera-le-moral/>